Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 69 (1974)

Heft: 2-fr: Numéro spécial de l'Année européenne du patrimoine architectural 1975 : orientation et propositions

Artikel: Campagne à l'échelon national

Autor: Eberle, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-174411

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Campagne à l'échelon national

Les divers groupes de travail constitués par le Comité national suisse ont tous élaboré un assez vaste programme et se sont mis à l'œuvre. Nous allons décrire brièvement les principales initiatives prises sur le plan national. Cette énumération ne doit ni ne peut être exhaustive et définitive; de nombreuses idées devront encore être étudiées du point de vue de l'efficacité et des possibilités de réalisation.
Tout d'abord, le Comité national suisse se doit de remercier toutes les institutions et entreprises de l'économie suisse qui ont déjà spontanément offert, ou qui vont offrir, de contribuer en quelque manière à la réussite de l'Année européenne. Les efforts faits jusqu'à présent ne suffisent cependant pas, tant s'en faut, pour atteindre tous les objectifs. Des efforts accrus du groupe de travail «Finances» seront nécessaires. D'ores et déjà, nous demandons à tous les responsables de notre économie de répondre avec bienveillance et vigueur à l'appel qui leur est adressé pour une active collaboration et un nécessaire soutien à l'Année européenne du patrimoine architectural. La protection du patrimoine et des monuments, après tout, n'est pas seulement une tâche des pouvoirs publics; elle concerne chacun d'entre nous. Au centre de notre action pour l'Année européenne, il doit y avoir l'homme d'abord.
Toute la campagne envisagée tend précisément à sensibiliser l'homme, le citoyen, producteur ou consommateur, à capter son attention de la façon la plus directe possible, à l'informer et à l'intéresser. A cet égard, les grands moyens de communication sont très appropriés.
Une série de *films,* comprenant 12 séquences de 14 minutes environ et traitant chacune un sujet, doit présenter la protection du patrimoine et des monuments sous ses divers aspects: le monument du point de vue de sa fonction, du tourisme, de l'histoire, des espaces libres, des pressions économiques, des menaces auxquelles il est exposé, de la façon de le faire revivre; le monument sans maître. Il n'est d'ailleurs pas question de faire des monographies sur certains monuments connus. Ces films seront produits en trois langues et seront diffusés par les trois télévisions nationales. De plus, dès le début de 1975, des copies seront mises à la disposition de tous les intéressés, privés ou publics, pour des conférences, manifestations et autres organisations spéciales. Il suffira pour cela, dès le mois de janvier, de s'adresser au secrétariat à Zurich.
Le Ciné-journal suisse a prévu deux ou trois contributions propres pour l'Année européenne. Et les cinémas de notre pays sont prêts à passer dans leurs avant-programmes des adaptations des 12 petits films prévus.

Les trois émetteurs régionaux de la radiodiffusion et de la télévision suisses ont décidé de présenter toute une série de productions originales pour l'Année européenne. Dans le cadre des émissions ordinaires, les problèmes de la protection du patrimoine architectural seront traités sous leurs divers aspects. Une large place sera donnée à l'information d'actualité sur la progression des travaux concernant les «réalisations exemplaires» à l'échelon national et cantonal, ainsi que sur certaines entreprises particulières.
Une série de *diapositives sonorisées,* commandées par la Ligue suisse du patrimoine national, sera dès le début de 1975 à la disposition de tous les intéressés. Elles seront consacrées à une information générale, mais aussi et surtout à un examen de la situation actuelle de la protection du patrimoine, et du bilan qu'on en peut dresser; elles pourront être utilisées, en particulier, lors de manifestations régionales et locales, telles que conférences et «forums». Les frais techniques seront couverts par un modeste prix de location.
Le Comité national suisse participera aussi aux trois plus importantes *expositions nationales annuelles,* cela en collaboration avec toutes les organisations intéressées à la protection du patrimoine architectural, à l'histoire de l'art, à l'histoire ancienne et à la préhistoire; ces expositions sont le Comptoir suisse de Lausanne, en septembre 1974, où l'on a prévu une Journée officielle du patrimoine architectural; l'exposition d'agriculture de St-Gall (OLMA), en octobre 1974, qui aura également sa Journée, et la Foire d'échantillons de Bâle, en 1975.
La Journée du patrimoine architectural prévue pour le 19 septembre 1974 au Comptoir de Lausanne verra aussi l'ouverture officielle de l'Année européenne pour la Suisse.
Le groupe de travail «Formation des adultes» prévoit une exposition itinérante qui parcourra tout le pays, et l'envoi d'orateurs à toutes les institutions de formation des adultes qui en exprimeront le désir. Là aussi, on prépare des films et des diapositives sonorisées.
Le groupe de travail «Ecole et jeunesse» a l'intention de répandre des diapositives et des feuillets scolaires pour contribuer à l'instruction en matière de patrimoine architectural.
Le groupe de travail «Publications» a décidé l'édi-

La pierre rongée, produit d'une «civilisation» qui détruit le patrimoine culturel.

tion de quatre monographies sur les «réalisations exemplaires» nationales. L'Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse publiera pour sa part, dans sa collection, un fascicule consacré au patrimoine architectural. Les librairies suisses seront invitées à consacrer une Semaine spéciale à l'Année européenne.

Pour la réalisation d'une affiche de propagande pour l'Année européenne, le Département fédéral de l'intérieur organise un concours restreint, avec la collaboration de la Commission fédérale des arts appliqués.

Comme contribution très importante à l'Année européenne 1975, il faut signaler la décision du Département de l'intérieur et du délégué à l'aménagement du territoire de faire dresser l'inventaire des sites urbains et villageois dignes de protection. Les responsables de ce projet sont les architectes Peter Aebi, de la section protection de la nature et du patrimoine du Département fédéral de l'intérieur, et Sibylle Heusser, de Zurich. Sur la base d'un schéma élaboré par l'Institut des monuments historiques de l'Ecole polytechnique fédérale (Prof. Knoepfli), on procédera à un inventaire détaillé et à une analyse de structure de la petite localité lucernoise de Beromünster, qui servira de test pour la valeur de ce schéma et des formules utilisées.

Nous considérons l'édition du second tome du Guide artistique de la Suisse (fondé par H. Jenny) comme une contribution très importante de la Société d'histoire de l'art en Suisse. Ce volume traitera des régions nord-ouest, ouest et sud du pays.

Mentionnons enfin une manifestation organisée par la Ligue suisse du patrimoine national pour l'Année européenne: du 12 au 14 septembre 1974 aura lieu à l'Institut Gottlieb Duttweiler, de Rüschlikon, un colloque national. De substantiels rapports chercheront à faire le point quant à la situation actuelle de la défense du patrimoine. On traitera de façon approfondie les problèmes juridiques et fiscaux que pose la protection du patrimoine architectural, ainsi que les questions soulevées et élucidées par l'architecte Rolf Keller dans son livre sur «La construction en tant qu'atteinte à l'environnement». Ce colloque est principalement destiné aux hommes politiques des communes, aux architectes, aux planistes, aux conservateurs des monuments historiques, ainsi qu'à toutes les personnes que cela intéressera.

De nombreux autres projets demandent encore un examen plus approfondi, notamment en ce qui concerne leur couverture financière, ou ne deviendront actuels que plus tard, de même que de nouvelles idées surgiront en cours de route. *A. Eberle*

Comment se présente un programme cantonal?

Les possibilités sont si nombreuses qu'on ne saurait donner de recette limitative; au surplus, les conditions varient beaucoup d'un canton à l'autre. Ce qui importe surtout, c'est de placer les activités ordinaires dans le cadre de l'Année européenne et de les rendre plus familières à la population en recourant à tous les moyens d'information. Pour les cantons, les mesures les plus aisées sont entre autres les suivantes:

– Restauration et classement d'édifices aptes à faire de l'effet sur le public.

– Planification pour les centres historiques et mise sous protection de sites urbains ou villageois, par des mesures juridiques précédées d'analyses des structures.

– Création de ceintures vertes et de zones réservées d'une certaine ampleur, soit pour des monuments isolés, soit pour des sites urbains ou villageois dignes de protection.